

COMPTE-RENDU DES DELIBÉRATIONS DU COLLÈGE

JEUDI 26 MARS 2026

Le 26 mars 2026, le collège de l'Autorité nationale des jeux ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 modifiée relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu l'ordonnance n° 2019-1015 du 2 octobre 2019 réformant la régulation des jeux d'argent et de hasard, notamment son article 49 ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 modifié relative à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

Vu le décret du 15 juin 2020, le décret du 13 septembre 2022 et le décret du 7 novembre 2024 portant nomination des membres du collège et de la présidente de l'Autorité ;

Vu les décrets du 7 et du 27 novembre 2024, et le décret du 15 mars 2025 portant nomination de trois membres du collège.

A adopté les décisions suivantes :

- ✓ Décisions relatives aux plans d'actions en matière de lutte contre la fraude et contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme des opérateurs sous droits exclusifs et des opérateurs agréés pour l'année 2026 (19 décisions n°2026-032 à 2026-051) ;
- ✓ Décisions relatives aux plans d'actions de prévention du jeu excessif ou pathologique et du jeu des mineurs des casinos et la FNCH pour l'année 2026 (40 décisions n°2026-052 à 2026-091) ;
- ✓ Décision n°2026-092 du 26 mars 2026 portant autorisation d'exploitation en réseau physique de distribution et en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Colormix » ;
- ✓ Décision n°2026-093 du 26 mars 2026 portant autorisation d'exploitation en réseau physique de distribution et en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Chambre forte » ;
- ✓ Décision n°2026-094 du 26 mars 2026 portant autorisation d'exploitation en réseau physique de distribution du jeu de pari hippique sous droits exclusifs dénommé « Mini-Multi » ;
- ✓ Décision n°2026-095 du 26 mars 2026 portant autorisation d'exploitation en réseau physique de distribution du jeu de pari hippique sous droits exclusifs dénommé « Multi » ;
- ✓ Décision n°2026-096 du 26 mars 2026 portant autorisation d'exploitation en réseau physique de distribution du jeu de pari hippique sous droits exclusifs dénommé « Pick 5 » ;
- ✓ Décision n°2026-097 du 26 mars 2026 portant autorisation d'exploitation en réseau physique de distribution du jeu de pari hippique sous droits exclusifs dénommé « Quarté+ » ;
- ✓ Décision n°2026-098 du 26 mars 2026 portant autorisation d'exploitation en réseau physique de distribution du jeu de pari hippique sous droits exclusifs dénommé « Quinté+ » ;
- ✓ Décision n°2026-099 du 26 mars 2026 portant autorisation d'exploitation en réseau physique de distribution du jeu de pari hippique sous droits exclusifs dénommé « Tiercé » ;
- ✓ Décision n°2026-100 du 26 mars 2026 portant modification de la liste support de paris autorisés.

A adopté les avis suivants : (non publiés)

- ✓ Avis n°2026-005 du 26 mars 2026 concernant le projet de décret portant modification du décret n° 2026-60 du 4 février 2026 relatif à l'expérimentation des jeux à objets numériques monétisables ;

- ✓ Avis n°2026-006 du 26 mars 2026 portant sur le projet de contrat de concession présenté par la Fédération Internationale de Basket (FIBA) relatif à l'organisation de paris en réseau physique de distribution sur les compétitions qu'elle organise sur le territoire français ;
- ✓ Avis n°2026-007 du 26 mars 2026 portant sur le projet de contrat de concession présenté par la Fédération Internationale de Basket (FIBA) relatif à l'organisation de paris en ligne sur les compétitions qu'elle organise sur le territoire français ;
- ✓ Avis n°2026-008 du 26 mars 2026 portant sur le projet de contrat de concession présenté par la Ligue nationale de Volley relatif à l'organisation de paris en réseau physique de distribution sur les compétitions qu'elle organise pour les saisons sportives 2026-2027 et 2027-2028 ;
- ✓ Avis n°2026-009 du 26 mars 2026 portant sur le projet de contrat de concession présenté par la Ligue nationale de Volley relatif à l'organisation de paris en ligne sur les compétitions qu'elle organise pour les saisons sportives 2026-2027 et 2027-2028 ;
- ✓ Avis n°2026-010 du 26 mars 2026 portant sur le projet de contrat de concession présenté par la société GM TENNIS et relatif à l'organisation de paris en réseau physique de distribution pour le tournoi de tennis "OPEN CAPFINANCE ROUEN METROPOLE 2026" ;
- ✓ Avis n°2026-011 du 26 mars 2026 portant sur le projet de contrat de concession présenté par la société GM TENNIS et relatif à l'organisation de paris en ligne pour le tournoi de tennis "OPEN CAPFINANCE ROUEN METROPOLE 2026".

Décisions publiées sur le site de l'ANJ le 1^{er} avril 2026